

BLUSH

RECOMMANDATIONS

Vous venez de prendre rendez-vous pour une prestation de maquillage permanent, chez BLUSH France et nous vous en remercions. Dès à présent, plusieurs consignes et précautions sont à prendre en compte pour obtenir un résultat parfait.

AVANT VOTRE MAQUILLAGE PERMANENT

- Stopper toute consommation d'alcool ou de drogue 48h avant l'acte .
 - L'alcool dilate les vaisseaux sanguins à la surface du corps, ce qui pourrait altérer la qualité de la pigmentation.
 - La consommation de drogue pourrait quand à elle provoquer des malaises.
- Ne pas prendre d'aspirine durant les 3 jours précédant l'acte.
 - L'aspirine fluidifie le sang, ce qui pourrait entraîner un saignement excessif et ralentir le processus de cicatrisation.
- Ne pas avoir recours au Botox, peeling chimiques ou traitements au laser au minimum 4 semaines avant la séance.
- L'application d'une crème anesthésiante (type EMLA), est « très déconseillée ».
 - Les crèmes anesthésiantes modifient la texture de la peau, ce qui pourrait entraîner une pigmentation floue à la cicatrisation.
 - Sachez notamment que les aiguilles utilisées déposent l'encre entre l'épiderme et le derme. Si les encres à tatouage sont prévues à cet effet, ce n'est pas le cas pour une crème anesthésiante ; De plus nous ne sommes en aucun cas habilité à utiliser ce type de produits ni à l'appliquer (délivrée sous prescription médicale).

LE JOUR DE VOTRE MAQUILLAGE PERMANENT

Afin de favoriser votre confort et le bon déroulement de la prestation, je consent à :

- Me présenter au rendez vous, propre, douché(e) et démaquillé(e).
- Être présent(e) au jour et à l'heure fixée, lors de la prise de rendez vous.
- Ne pas bouger et ne pas porter mes mains au visage lors de la réalisation de l'acte.
- Ne pas venir accompagné d'enfants en bas âge; 1 accompagnant maximum.

En cas de non respect de ces règles, la société Blush France se réserve le droit d'annuler et de reporter le rendez vous !

APRES VOTRE MAQUILLAGE PERMANENT

Désormais, et afin d'assurer la longévité attendue de votre maquillage permanent, plusieurs précautions et règles d'hygiène sont à respectées; notamment, pour assurer une bonne cicatrisation.

PENDANT LA PREMIERE SEMAINE :

- L'hygiène des mains étant très importante pour éviter la transmission de germes infectieux, il est impératif de

toujours se laver les mains avant de toucher la zone qui vient d'être pigmentée.

- Ne pas mouiller la zone pigmentée pendant 48h, par la suite effectuer un nettoyage à l'aide d'une compresse imbibée de sérum physiologique puis sécher avec un mouchoir à usage unique.
- Ne pas gratter, frotter ou arracher les squames (croûtes) résultant de la pigmentation. Elles font parties du processus normal de cicatrisation et se détacheront seules au bout 4/5 jours. (Le retrait prématuré des squames, pourrait également entraîner la suppression du pigment).
- Si vous ressentez des démangeaisons du aux squames, appliquer une fine couche de crème cicatrisante ou de « VASELINE ».

PENDANT TOUTE LA DUREE DE CICATRISATION :

- Appliquer 2 à 3 fois par jour, une crème cicatrisante de type « CICATRYL » ou « BEPANTHEN » en fine couche.
- Ne pas utiliser de cosmétiques, de produits démaquillants, de crème à base d'acide de fruits ou de vitamines A et E.
- Éviter toutes sources de chaleur, d'humidité ou d'irritation (UV, Sauna, Hammam, bain, piscine, gommage, coloration).
- Éviter l'exposition au soleil, en tout temps; par la suite assurez-vous de toujours appliquer un écran solaire « indice 50 » pour conserver une bonne tenue de votre maquillage permanent.
- Éviter le contact direct avec les animaux de compagnie. (Si un poil entre en contact avec le tatouage, il est possible de contracter une infection).

SUR LE LONG TERME :

La pigmentation de votre maquillage permanent va s'estomper au fil des mois du fait, entre autre, du renouvellement cellulaire, de l'exposition au soleil, des hormones, etc...

Par la suite et afin de conserver des lignes parfaites et une intensité de couleur satisfaisante, il est conseillé d'effectuer des retouches. Celles-ci permettront d'effectuer d'éventuelles corrections de forme et/ou de couleur.

A l'inverse si aucun entretien n'est effectué, vous perdrez votre tracé au bout de 3 à 5 ans sans disparaître totalement pour autant.

LA CICATRISATION

- Le processus de cicatrisation d'un maquillage permanent dure en moyenne 4 semaines en fonction des techniques utilisées.
- Lors du processus de cicatrisation le pigment sera recouvert par une nouvelle couche d'épiderme, ce qui réduira son intensité de 30 à 40% . Au terme de la cicatrisation il sera implanté durablement dans la peau, vous pourrez à ce moment là évaluer le résultat final de votre pigmentation.
- Il est important de noter que certains types de peau rejettent totalement le pigment, de ce fait, il est possible qu'il n'y ai plus aucune trace de pigmentation à la suite de la cicatrisation. Cela est bien évidemment indépendant de notre volonté. Dans ce cas là, il est fort probable que le phénomène se reproduise également après une retouche, nous vous conseillons donc de ne plus pratiquer de maquillage permanent sur cette zone.
- Pendant la pigmentation, des aiguilles seront introduites entre votre épiderme et derme suivant la technique utilisée, ce qui crée une lésion de la peau. Lorsque le corps subit une agression telle qu'une lésion de ses tissus, une réaction inflammatoire se met en place. L'inflammation est un mécanisme naturel et essentiel à la santé. Sans elle, les plaies n'auraient aucune chance de guérir.
Les réactions possibles lors de l'inflammation sont les suivantes : rougeur, gonflement, chaleur et douleur. (Ces désagréments sont passagers et disparaissent généralement en 48h).

Si un de ces symptômes persiste ou si vous avez le moindre doute concernant l'aspect de votre cicatrisation, contactez directement votre praticien(ne) BLUSH France ou votre médecin traitant.

BLUSH